



## Tableau d'inscription pour les activités prévisionnelles de l'association des sentiers de Villeneuve.

Semaine du 20 au 25 mars

Nous remercions les adhérents et partenaires qui souhaitent participer aux activités programmées de s'inscrire sur le tableau ci-dessous.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée.

Les activités seront maintenues et confirmées sous réserve qu'il y ai 2 personnes minimum

Les inscriptions peuvent se faire soit par retour de mail, soit par téléphone au 06 31 95 41 77.

	Lundi 20/ 03	Mardi 21 /03	Mercredi 22/03	Jeudi 23 /03	Vendredi 24 /03	Samedi 25 /03
activité	Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser	Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser	Journée participative citoyenne fabrications jeux anciens en bois bardage extérieur	Journée participative citoyenne fabrications jeux anciens en bois bardage extérieur Accompagnement Stage romain	Journée participative citoyenne Fabrication meuble outils électro portatif et jouets traditionnel	Journée participative citoyenne
9h00 11h30	ASDV Sympathisants	ASDV	ASDV Sympathisants ATM	ASDV Audric GEM CAPACITE ATM	ASDV Sympathisants	
activité	Atelier participatif Urbanisme Auch grand Auch	Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser	Réunion hebdomadaire Réunion orga color run UNICEF	Accueil groupe de marcheurs de Pavie	Journée participative citoyenne Fabrication meuble outils électro portatif et jouets traditionnel	
14h00 16h00	ASDV Sympathisants	ASDV Sympathisants	ASDV Sympathisants	ASDV Sympathisants	ASDV	

Lors de votre participation à ces activités, nous vous demandons le strict respect des recommandations sanitaires liées à la covid-19, ainsi que des règles d'hygiène et sécurités.

**\*Cette programmation prévisionnelle des activités est susceptible dévaluer voir d'être annulée en fonction de l'évolution des recommandations sanitaire et des conditions météorologiques.**

Le CPD de l' ASDV